

Séance du Conseil Municipal
Châteauneuf Val de Barges
Samedi 08 avril 2017 à 09H30

Date de la convocation : le 01^{er} avril 2017

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 10

Nombre de pouvoirs : 04

L'an deux mil dix-sept, le samedi huit avril à neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Halle, sous la présidence de M. Patrick RAPEAU, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM Raymonde BOUSIGNAC-COULON, Jérôme DELHOSTAL, Joël FIQUET, Monique GUILLEMINOT, David JALQUIN, Olivier MASSÉ, Angélique QUENAULT, Jacky QUENAULT, Christian SAUVAGE

Étaient absents (excusés) : Mmes et MM Delphine BUCHEZ, Christine CHAUVEAU, Bernard PETIT, Isabelle ROPERTO, Jean-Pierre UNISSART

Pouvoirs de Mme Delphine	BUCHEZ	à Mme Raymonde BOUSIGNAC-COULON
M. Jean-Pierre	UNISSART	à M. Patrick RAPEAU
Mme Christine	CHAUVEAU	à Mme Monique GUILLEMINOT
Mme Isabelle	ROPERTO	à M. Jérôme DELHOSTAL

Secrétaire de séance : Mme Angélique QUENAULT

Secrétaire de séance adjointe : Mme Armelle CAZENAVE, Adjoint Administratif en charge de la comptabilité.

En introduction, M. le Maire explique qu'exceptionnellement le lieu de séance a été modifié compte tenu du fait que les votes du CA et du BP sont susceptibles de rassembler un public plus nombreux qu'à l'accoutumée et que l'accès à la Salle de Conseil n'est pas possible aux personnes à mobilité réduite.

M. le Maire fait procéder au rappel des sujets abordés et transcrits sur le compte-rendu de la précédente réunion en date du 13 mars 2017, dont une copie a été transmise à chaque conseiller municipal et affichée sur tous les panneaux municipaux. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire rappelle l'ordre du jour de la séance :

Compte Administratif 2016
Compte de Gestion 2016
Affectation du Résultat
Budget Primitif 2017
Taux d'imposition des taxes directes locales 2017
Subventions (Comice Agricole et CCAS)
Participation des communes extérieures aux frais de scolarité

et propose d'y ajouter :

Approbation du rapport de l'Eau
SIEEEN : Proposition d'inscription pour un projet d'enfouissement des réseaux
Adhésion annuelle aux Communes Forestières
Lecture du Courrier de M. FERRAND, président de l'ACT
Recrutement d'un nouvel agent

Le nouvel ordre du jour est ainsi approuvé

2017/16-1

Compte administratif 2016

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume comme suit :

Opérations de l'exercice :

❖ Section de fonctionnement

○ Excédent reporté 2015	:	281 001,24€
➤ Dépenses	:	663 519,76€
➤ Recettes	:	640 507,94€
➤ Excédent	:	257 989,42€

❖ Section d'investissement

○ Excédent reporté 2015	:	317 406,74€
➤ Dépenses	:	236 127,74€
➤ Recettes	:	59 780,43€
➤ Excédent	:	141 059,43€

Résultats de clôture :

➤ Excédent de fonctionnement	:	257 989,42€
➤ Excédent d'investissement	:	141 059,43€
➤ Excédent global	:	399 048,85€

Restes à réaliser :

○ Recettes d'investissement	:	130 198,00€
○ Dépenses d'investissement	:	425 322,00€

Résultats définitifs :

Excédent de fonctionnement	:	257 989,42€
Déficit d'investissement	:	154 064,57€
Excédent global	:	103 924,85€

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement des bilans d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Après le départ de M. le Maire de la salle de La Halle, M. Christian SAUVAGE, 1er adjoint et membre de la commission des finances propose le compte administratif au vote :

Pour	:	12
Contre	:	0
Abstention	:	0

Le Compte Administratif de l'exercice 2016 est approuvé à l'unanimité.

2017/17-2

Compte de Gestion 2016

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer , le détail des dépenses effectuées et celui des mandats , les bordereaux de titres , ceux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement de comptes de tiers ainsi que ceux de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

- après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016,

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, ceux de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- considérant que les comptes sont exacts :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier au 31 décembre 2016,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 par le Comptable du Trésor,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare à l'unanimité, que le compte de gestion dressé par le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

– Ont signé les membres présents.

2017/18-3

Affectation du Résultat

Après avoir approuvé le Compte Administratif 2016 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultats de fonctionnement	
A- Résultat de l'exercice	- 23 011,82€
B- Résultat antérieurs reportés	+ 281 001,24€€
c- Résultat à affecter (hors RAR)	+ 257 989,42€
Solde d'exécution de l'investissement	
D- Solde d'exécution cumulé	+ 141 059,43€
E- Solde des RAR	- 295 124,00€ €
F- Besoin de financement	154 064,57€

Affectation définitive :		+ 257 989,42€
dont 002	Résultats de Fonctionnement reportés	+ 103 924,85€
et 1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	+ 154 064,57€

Cette proposition d'affectation est approuvée à l'unanimité.

2017/19-4

Budget Primitif 2017

M. le Maire présente le projet du Budget Primitif pour l'exercice 2017 étudié en commission des finances le 21 mars 2017.

Il est impératif, au vu des résultats de l'exercice précédent de réaliser des économies en section de Fonctionnement, notamment au chapitre 011 (Dépenses à caractère général) et d'être très vigilant quant aux impayés cantines et loyers.

En ce qui concerne la section Investissement, il a été fait le choix de n'inscrire aucune opération nouvelle ; si l'opportunité pour certaines se présente, il conviendra de réaliser une décision modificative budgétaire.

Après cette explication, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif pour l'exercice 2017 de la façon suivante :

Recettes Investissement	510 919,00
dont :	
001- Excédent reporté	141 059,43
1068- Excédent de F capitalisé	154 065,00
021- Virement de la section de F	286,00
040- Amortissement	24 304,00
RAR 2016	130 198,00
10222 – FCTVA	36 315,00
1328- Subventions parlementaires	20 691,57
165 – Cautions	4 000,00
Dépenses Investissement	510 919,00
dont :	
16 - Capitaux d'emprunts	79 059,00
RAR 2016	425 322,00
2051 – droits d'utilisations Logiciel	2 538,00
165- Cautions	4 000,00
Recettes de Fonctionnement	702 533,00
dont :	
002 -Résultat reporté	103 924,85
70 – Produits des Services, du Domaine et Ventes Diverses	68 298,00
73 – Impôts et Taxes	269 665,00
74 – Dotations et Participations	195 000,00
75 – Autres Produits de gestion courante	60 000,15
013 – Atténuation de Charges	5 645,00

Dépenses de Fonctionnement	702 533,00 :
dont :	
011- Charges à caractère général	252 155,00:
012- Charges de personnels et frais assimilés	265 390,00:
014- Atténuation de produits	83 000,00:
023- Virement à la section Investissement	286,00:
042- Amortissement	24 304,00:
65- Autres charges de gestion courante	67 398,00:
66- Charges financières	10 000,00:

La proposition du Budget Primitif 2017 est approuvée à l'unanimité.

2017/21-5

Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017

Le Conseil Municipal décide, après vote et à l'unanimité, et ce après avoir approuvé le BP 2017, de laisser les taux d'imposition à l'identique pour cette année encore avec un coefficient multiplicateur de 1. Il les fixe ainsi :

- Taxe d'habitation : 17,31%
- Taxe Foncière Bâti : 08,71%
- Taxe Foncière non Bâtie : 38,70%
- Cotisation Foncière des Entreprises : 19,09%

2017/21-6

Participation financière des communes concernées aux frais de scolarité

Monsieur le Maire explique que le coût global des frais de scolarité a légèrement diminué (45 842,63€ en 2016 contre 49 906,00€ en 2015) ; par ailleurs, l'effectif global de l'école était de 83 élèves. La quote-part calculée par enfant est donc évaluée à 552,32€.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

2017/21-7

Subventions au CCAS et Comice Agricole

M. Le Maire expose les besoins financiers du CCAS et du Comice Agricole. Comme cela avait été prévu en 2015, le Conseil Municipal, décide d'allouer cette année encore la somme de 1 000€ (mille euros) pour le Comice Agricole de Donzy ce qui portera le montant total de la subvention à 2 000€ répartis sur 2 exercices.

En ce qui concerne le CCAS, la subvention allouée par la commune est revue à la hausse puisque cette année, le CCAS se verra attribué la somme de 5 000€ (cinq mille euros).

Cela s'explique par le nombre croissant de bénéficiaires (élargissement de la tranche d'âge) aux colis et au repas offert par la commune. D'autre part, s'il restait un crédit suffisant, Mme Delphine BUCHEZ aimerait organiser un Noël pour les enfants de la commune.

Ces deux propositions sont acceptées à l'unanimité dans la mesure où elles ont été « prévues » dans le BP 2017.

2017/22-8

Approbation du rapport de l'Eau

Après présentation du rapport annuel de l'Eau transmis par l'Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche-Comté et délivré par le SIAEP de Prémery, sur la qualité de l'eau pour l'année 2016, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le dit rapport.

2017/22-9

SIEEN : Adhésion au projet d'enfouissement des réseaux.

M. le Maire donne lecture d'un courrier envoyé par le SIEEN où il est fait état d'une possibilité pour la commune de s'inscrire à un programme de travaux concernant l'enfouissement des réseaux.

Le coût de cette opération serait de l'ordre de 60 000€ pour 300ml d'enfouissement. Devant le coût élevé de cette opération et ce malgré l'attribution probable de subvention, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas s'engager dans cette démarche pour l'année 2018.

2017/22-10

Adhésion annuelle au réseau des Communes Forestières

Le Maire présente l'Association des Communes Forestières et sa Fédération nationale qui ont pour objet de défendre les intérêts et la propriété forestière communale et de promouvoir le développement des territoires ruraux de la forêt.

Elles ont pour but principal de :

Promouvoir la gestion multifonctionnelle et durable des domaines forestiers ainsi que la meilleure valorisation commerciale et/ou industrielle de leur produit ;

Former les élus des communes forestières ou de leur groupement de gestion ;

Défendre l'usage du bois des massifs nationaux car sa valorisation y génère de la valeur ajoutée ;

Diffuser des informations forestières ;

Intervenir dans les instances concernant les intérêts généraux dont l'association a la garde ;

Porter auprès des pouvoirs publics et des autorités compétentes, toute démarche intéressant la forêt et le bois, (mesures économiques, financières, fiscales administratives et législatives) ;

Intervenir auprès des services de l'État, de ses établissements et des collectivités territoriales pour que la forêt soit intégrée tant dans les politiques de développement territorial que dans les politiques contractuelles européennes, nationales, régionales et locales.

Il rappelle que la Fédération nationale des Communes Forestières et l'Union régionale des Communes forestières de Franche-Comté constituent le réseau des communes forestières.

Le Maire expose l'intérêt pour la commune d'adhérer au réseau des Communes forestières car sur toutes les questions relevant de la gestion de la forêt et de l'intégration de la forêt dans des logiques de développement territorial, elle trouvera conseil, information, formation et accompagnement.

Considérant :

- l'intérêt que porte la commune à la gestion durable de sa forêt mise en œuvre dans le cadre du régime forestier par l'ONF en tant qu'opérateur unique de la forêt publique ;

- l'intérêt que porte la commune à la contribution de sa forêt au développement des territoires ruraux et à l'approvisionnement des transformateurs du massif pour y favoriser la production de valeur ajoutée ;

- les objets de l'Association des Communes Forestières et de sa fédération nationale qui relèvent de l'intérêt communal car il lui permette de bénéficier des retombées de leurs actions menées à l'échelle nationale, régionale et locale ;

- les actions que porte le réseau des Communes forestières relèvent tant de l'intérêt communal que de l'intérêt général.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

Décide du renouvellement de son adhésion au réseau des Communes Forestières en :

- adhérent à l'association des Communes Forestières ;

- adhérent à la Fédération Nationale des Communes Forestières de France ;

S'engage à respecter les statuts des associations et à honorer annuellement sa cotisation au réseau des Communes forestières en déléguant au Maire les renouvellements annuels d'adhésion ;

Désigne pour représenter la commune au sein de l'association des communes forestières :

Délégués titulaires

MM Joël FIQUET et Jérôme DELHOSTAL

Délégué suppléant

M. David JALQUIN

Autorise le Maire à signer tout document afférent.

2017/24-11

Lecture du courrier de M. FERRAND, Président de l'ACT

M. le Maire procède à la lecture d'un courrier envoyé par M. FERRAND, actuel président de l' Association Castelneuvienne de Tennis dans lequel il demande un complément d'information quant à l'éventuelle installation d'un citystade sur la commune, son utilisation possible, son emplacement exact et une autorisation écrite de la mairie pour pouvoir l'utiliser.

Un courrier lui sera fait afin de répondre à toutes ses interrogations et dans lequel il lui sera précisé que le dit « citystade » étant en accès libre, l'ACT n'aura pas besoin d'une autorisation écrite pour pouvoir l'utiliser.

2017/24-12

Recrutement d'un agent technique

Afin de pallier aux absences éventuelles de Mmes VIDAL Sandrine et Wiltgen Laura, le recrutement d'un nouvel agent est nécessaire.

Dans cette perspective, il sera fait appel au concours de Mme BAILLY Muriel qui a déjà effectué des stages à l'école de Châteauneuf Val de Bargis.

Par ailleurs, le départ en retraite imminent de Mme Monique JULLIEN, agent technique en charge de la cantine, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de préparer l'arrivée d'un nouvel agent afin de la remplacer à raison de 1h50 par jour et ce, dès la rentrée de 2017-2018 en créant, si nécessaire, un nouveau poste.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 11h30.

Certificat d'affichage :

M. Patrick RAPEAU, Maire de Châteauneuf Val de Bargis, certifie que ce compte-rendu de séance

- A été proposé en lecture pour corrections à tous les membres du Conseil Municipal le 10 avril 2017
- A été signé par lui-même ce 12 avril 2017,
- A été affiché sur tous les panneaux municipaux le 14 avril 2017
- Que ses extraits seront transmis en Sous-Préfecture



Patrick RAPEAU, Maire